

35G06

Lac Bélanger

Légende

Carte des titres miniers

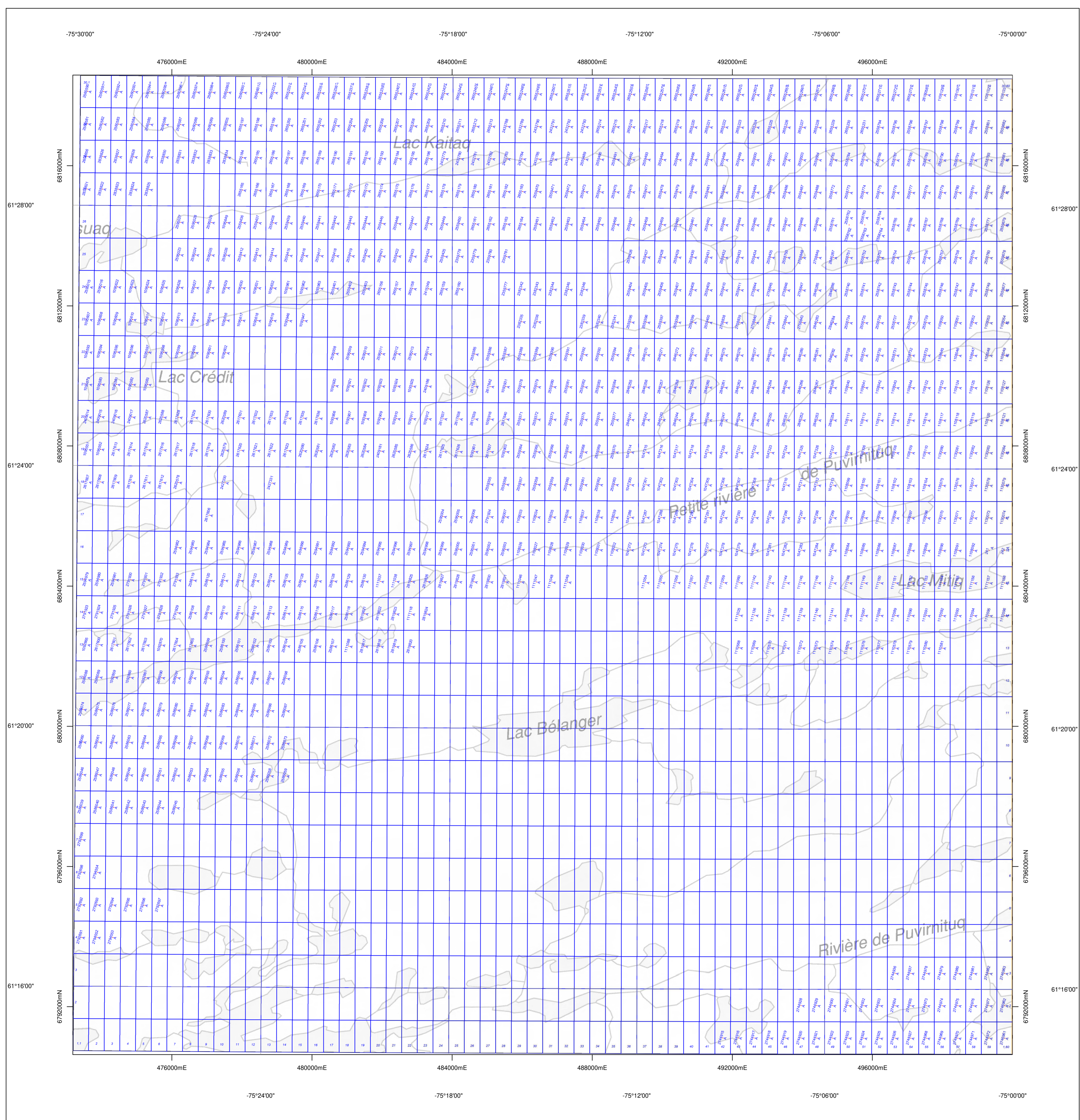
Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désinvestissement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désinvestissement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de l'acte d'exploitation:
 O-Ouvert sous conditions, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

Statut du site d'extraction:
 O-Ouvert sous conditions, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

Substance extraite:
 G-Gravier, D-Dolomite, U-Autre
 S-Sable, P-Pierre calcaire, C-Calcite
 C-Calcin, J-Terre jaune, R-Ressou miniers inertes
 E-Éléments de roches, M-Marbre, S-Sable
 E-Minéral de silice, N-Terre noire, T-Tout



Statut de l'acte d'exploitation:
 O-Ouvert sous conditions, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

Contrainte majeure:
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbanisé
 Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de renvoi et d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)
 Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure:
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif:
 Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini:
 Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG):
 Nissinan de Beriamie, Essipit, Mashewish, Nutschkan

Frontières:
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 est de 2°02' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 12,7"

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

